

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 20 MAI 2014

A 20 H, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

HOMBERT Liliane, VOGT Dominique, BENSEL Céline, INVERNIZZI Corinne, BESIN Gérard,
RIEFFLE Edith, ANTONY Sandrine, BEAUDELLOT Florent, BERINGER Emilie,
SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic,

Absents excusés : VALENTE Victor, THUET Sophie, SANTORO Samuel, WITTIG Emmanuel

Procuration : SANTORO Samuel à BERINGER François

Secrétaire de séance : MAURER Daniel

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont toujours pu s'exprimer librement autour de la table, contrairement à ce qu'il a pu lire dans certains articles.

Il rappelle également que sa porte est toujours ouverte à toute personne qui souhaite le rencontrer. Pour les réunions du Conseil Municipal, il stipule qu'il traitera l'ordre du jour et essaiera de clore les séances vers 22 H si possible sachant qu'au-delà de cet horaire, les débats ne sont plus sereins.

Après clôture des séances, il proposera 15 à 20 minutes de discussion libre et selon les demandes et points abordés, il pourra les inscrire, après étude, à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

S'en suit un échange de point de vue entre Monsieur le Maire et Monsieur SARTORIO qui invoque le non-respect de l'article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et la non-existence d'un règlement de fonctionnement du Conseil Municipal préconisé par l'article L.2521-5 du même code.

Après cette introduction, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Rythmes scolaires

2. Informations de la Communauté de Communes « Essor du Rhin »

3. Divers

1. RYTHMES SCOLAIRES

Mme Liliane HOMBERT présente et commente à l'aide d'un diaporama le contenu des textes relatifs à la réforme des rythmes scolaires à savoir :

- le décret 2013-77 du 24 janvier 2013
- le décret 2014-457 du 7 mai 2014 qui « assouplit » les dispositions du décret du 24 janvier 2013.

Elle rappelle que différentes réunions ont été organisées à ce sujet et entre autres :

- le 26 novembre 2013 une réunion des Présidents de l'ensemble des associations de Blodelsheim pour essayer de définir dans quelle mesure ces associations pourraient mobiliser leurs membres pour contribuer à l'animation de nouvelles activités périscolaires à proposer aux enfants à l'issue de la classe : toutes les associations ont exprimé leur difficulté à mobiliser leurs membres sur ces horaires (15 h à 16 H)
- le 24 janvier une réunion à l'intention des parents d'élèves et toute personne intéressée afin de leur exposer les nouveaux horaires retenus en Conseil d'Ecole pour la rentrée de septembre 2014 (environ 80 participants).

Elle présente les nouveaux horaires validés par les Directrices des deux écoles, le DASEN et présentés au Conseil Municipal le 13.12.2013 qui s'établissent comme suit :

		Ecole « Les Tilleuls »	Ecole maternelle Dewatre	Amplitude horaire
Lundi et	Matin	8 H 00 à 11 H 30	7 H 55 à 11 H 25	2 x 3 H 30 = 7 H
Mardi	Après-midi	13 H 30 à 15 H 15	13 H 25 à 15 H 10	2 x 1 H 45 = 3 H 30
Mercredi	Matin	8 H 00 à 11 H 00	7 H 55 à 10 H 55	3 H
Jeudi et	Matin	8 H 00 à 11 H 30	7 H 55 à 11 H 25	2 x 3 H 30 = 7 H
Vendredi	Après-midi	13 H 30 à 15 H 15	13 H 25 à 15 H 10	2 x 1 H 45 = 3 H 30

Elle présente également la solution proposée par la Commission « Scolaire Animation Jeunesse » le 13 mai dernier pour l'accueil des enfants après l'horaire scolaire à 15 H 10 ou 15 H 15 à savoir la prise en charge par le gestionnaire du périscolaire, en l'occurrence « les Foyers Clubs d'Alsace », des 50 minutes de 15 H 10 à 16 H les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

Ces 50 minutes d'accueil seraient désolidarisés du forfait « soirée » de la Farandole et pourraient être proposées à un coût s'échelonnant de 0,96 € à 1,26 € selon les revenus de la famille.

Aussi toute famille qui ne pourrait récupérer son enfant à la sortie des classes aurait une possibilité d'accueil.

Mme HOMBERT rappelle enfin que les assouplissements prévus par le décret du 7 Mai 2014 et consistant en un regroupement des activités périscolaires sur un après-midi ou sur un allègement de la semaine d'enseignement compensé par un raccourcissement des vacances d'été, ne peuvent se faire que sur une période expérimentale de trois ans au maximum et que pour toute proposition en ce sens, un projet doit être présenté à l'Inspection de l'Education Nationale pour validation par le Recteur avant le 6 juin 2014. Elle précise aussi que dans tous les cas de figure, les cinq matinées de cours par semaine doivent être maintenues.

Vu l'exposé de Mme HOMBERT,

Vu l'avis de la Commission « Scolaire, Animation, Jeunesse » du 13 mai 2014,

Vu les horaires appliqués à partir de la rentrée de septembre 2014 visés ci-dessus,

Considérant que toute modification des horaires arrêtée en décembre 2013 nécessite soit le dépôt d'un nouveau projet pour le 6 juin 2013, délai qui ne peut être respecté,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec les Foyers Clubs d'Alsace en vue de la prise en charge des 50 minutes de 15 H 10 à 16 H les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis et ce dès la rentrée 2014, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

A noter que l'incidence financière de cette décision se traduira par une augmentation d'environ 12 000 € par an du coût du périscolaire et que pendant deux ans la commune pourra bénéficier du fonds d'amorçage de 50 € par enfant versés par l'Etat soit environ 8 000 € par an.

2. INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ESSOR DU RHIN »

Monsieur le Maire dresse à l'aide d'un diaporama une présentation de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » : composition du bureau, compétences obligatoires, compétences facultatives, divers domaines d'interventions etc...

Le Conseil Municipal en prend acte.

3. DIVERS

. Quête pour la Ligue contre le cancer

Mme BENSEL Céline informe l'assemblée qu'une réunion des quêteurs bénévoles a été tenue le Lundi 19 mai 2014 à la mairie et que la quête pour la Ligue contre le cancer se déroulera au courant du mois de juin.

Elle fait appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient se joindre à l'équipe en place afin d'alléger la tâche de ces quêteurs.

Un appel pourra être lancé sur le site internet de la commune et par le biais du Ganz.info.

. Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Hardt

Monsieur le Maire signale que le Comité-Directeur du Syndicat de Production d'Eau Potable de la Hardt a été installé le 19.5.2014.

Monsieur SCHWEIN Eric de Fessenheim a été élu Président.

Les Vice-Présidents sont : 1^{er} Vice-Président : M. VOGT Dominique de Blodelsheim

2^e Vice-Président : M. LUDMANN Jean-Luc de Nambshheim

Il est rappelé que la vocation de ce Syndicat est de produire l'eau et de la revendre à la Commune de Blodelsheim et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Fessenheim, Balgau, Nambshheim qui se chargent de la distribution.

. Achat d'un tracteur

Monsieur Gérard BESIN informe le Conseil Municipal que la commande d'un tracteur pour les services techniques a été passée le 19 mai 2014.

Après consultation d'entreprises et avis des services techniques, le choix s'est porté sur un tracteur de marque KUBOTTA et d'une citerne à eau pour l'arrosage le tout pour une dépense globale de 39 722 € TTC.

Un crédit de 40 000 € avait été ouvert au budget pour cet achat.

Ce tracteur pourra ultérieurement être doté d'équipements complémentaires : chargeur, godets, tablier porte-palettes etc...

. Point d'apport volontaire : P.A.V.

Une nette dérive a été constatée aux abords des P.A.V. où sont déposés toutes sortes de déchets qui n'y trouvent pas leur place.

Dans l'immédiat des affiches seront apposées sur les différents sites mentionnant l'interdiction des dépôts.

A noter que les Brigades Vertes sont également à l'affût des contrevenants et que des procès-verbaux sont dressés dès que l'auteur des faits est identifié.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale qu'une réflexion sera menée par la Communauté de Communes « Essor du Rhin » sur le devenir des déchèteries.

. Recrutement d'un secrétaire général

Le secrétaire général de la mairie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1.1.2015.

Une procédure de recrutement est en cours en vue de son remplacement.

41 candidatures ont été enregistrées puis analysées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin.

Une première séance d'entretien aura lieu courant juin.

. Syndicat intercommunal à vocation unique du collège Félix EBOUE

La dissolution du S.I.V.U. du collège Félix EBOUE de Fessenheim a été demandée à Monsieur le Préfet par les collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il assure la présidence de ce syndicat jusqu'à sa dissolution.

. « Emploi Avenir »

Un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir un poste d'assistante maternelle en « emploi Avenir » pour seconder les A.T.S.E.M. titulaires de l'école Dewatre.

Monsieur le Maire signale que trois candidatures sont parvenues en Mairie mais hélas, après avis de la « mission locale », aucune ne répond aux critères pour être éligible à un « contrat Avenir ».

. Planning au bureau de vote pour les élections européennes

Monsieur le Maire signale que les deux créneaux de l'après-midi ne sont pas pourvus en nombre suffisant pour les permanences au bureau de vote le 25.5.2014.

Certains conseillers ayant prévu de siéger le matin acceptent de modifier l'horaire qui leur était attribué pour pallier à cette carence.

. Commission Locale d'Information et de Surveillance de Fessenheim : C.L.I.S.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance a pour mission l'information et la surveillance du Centre Nucléaire de production d'électricité de Fessenheim.

Elle comprend 40 membres répartis en 4 collèges dont le collège des élus (20 membres).

Monsieur le Maire de Blodelsheim ainsi que le Président de la Communauté de communes « Essor du Rhin » siègent dans ce collège.

Monsieur François BERINGER, Maire de Blodelsheim ayant été élu Président de la Communauté de communes « Essor du Rhin », il siégerait donc à la C.L.I.S. à double titre.

Il propose donc de déléguer son siège de « Maire de Blodelsheim » à Monsieur Gérard BESIN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette proposition.

. Présentation des infrastructures communales au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il organisera, à l'intention des membres du Conseil Municipal et de leurs conjoints, une visite des infrastructures communales Samedi le 28 juin 2014 à partir de 16 H. Les modalités relatives à cette visite seront communiquées ultérieurement.

La séance est levée à 21 H 20.

Blodelsheim, le 23 mai 2014

Le Maire

François BERINGER

